

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE  
N° 95.00.422.001.0 DU 3 MARS 1995

**Compteur volumétrique  
LAFON  
modèle K90  
pour hydrocarbures  
(PRECISION COMMERCIALE)**

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE N° 77/313/C.E.E. DU 5 AVRIL 1977 MODIFIEE CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX ENSEMBLES DE MESURAGE DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AUX CONTROLES DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

**FABRICANTS**

TANKANLAGEN SALZKOTTEN GmbH, Postfach 1140, Ferdinand-Henze-Straße, 4796 Salzkotten, Allemagne.

VEEDER-ROOT, Ltd 6, avenue at Burns Crossing, PO Box 1673, Altoona PA 16603, USA.

**DEMANDEUR**

Société LAFON S.A., avenue Victor Meunier, BP 38, 33530 Bassens, France.

**CARACTERISTIQUES**

Le compteur volumétrique LAFON modèle K90 est constitué d'un mesureur SALZKOTTEN, mo-

dèle K90, et d'un dispositif indicateur mécanique des volumes et des prix VEEDER-ROOT, modèle VR 10, approuvé par le certificat C.E.E. n° 87.0.01.422.1.3 du 30 mars 1987 (1). Il est destiné au mesurage de l'essence, du supercarburant, du super sans plomb, du gazole, du fuel et du pétrole.

Ses caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- volume cyclique : 0,5 l
- débit maximal : 5 000 l/h
- débit minimal : 300 l/h
- pression maximale de fonctionnement : 3,5 bar
- échelon de volume : 0,01 l
- livraison minimale : 5 l.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Le compteur faisant l'objet du présent certificat doit être muni d'une plaque d'identification portant :

- la marque d'identification du constructeur ou sa raison sociale,
- l'année de fabrication,
- le type et le n° de série,
- les caractéristiques métrologiques,
- le signe d'approbation C.E.E. de modèle :

F 95  
422.001

(1) Revue de Métrologie, avril 1987, page 416.

**DEPOT DE MODELE**

Les plans et schémas ont été déposés au siège de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Aquitaine et à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 02-109.

**VALIDITE**

La durée de validité du présent certificat d'approbation C.E.E. de modèle est de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

**ANNEXES**

Notice descriptive.

Plan de scellement n° 6176-1.

Schémas n° 6176-2.

---

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

---

## NOTICE DESCRIPTIVE

Compteur volumétrique LAFON  
modèle K90  
pour hydrocarbures

Le compteur volumétrique LAFON, modèle K90, constitué du mesureur SALZKOTOEN modèle K90 et de l'indicateur mécanique de volumes et de prix VEEDER-ROTT, modèle VR 10, est destiné au mesurage des hydrocarbures. Le liquide est mesuré par quatre pistons.

### 1°) DESCRIPTION DU MESUREUR (dessin n° 6176-2)

Le mesureur est constitué d'un carter (1) en alliage d'aluminium contenant quatre chambres de mesurage (2) disposées en étoile dans lesquelles se déplacent quatre pistons (9).

Un entraînement (5) constitué par un axe au centre du mesureur transmet le mouvement communiqué par les pistons à un distributeur rotatif (6). Ce système met en communication de façon cyclique les chambres de mesurage avec les conduits d'entrée (15) et de sortie (20) (21) du mesureur.

L'axe d'entraînement (5) est guidé par deux paliers situés dans le couvercle (14) et dans le carter (17).

Les deux pistons opposés sont reliés par une bielle (11). Les deux bielles sont fixées à un excentrique (19) en partie basse de l'axe d'entraînement.

### 2°) FONCTIONNEMENT

Le liquide entrant par le conduit (15) est guidé vers les chambres à remplir par le distributeur rotatif (6).

La pression du liquide entraîne la mise en mouvement des pistons (9). Lorsque l'une des chambres (2) de mesurage se remplit, le piston opposé (9a) étant entraîné par la bielle (11) expulse le liquide contenu, par l'intermédiaire du distributeur rotatif (6), vers le conduit de sortie.

Le mouvement alternatif des pistons est transformé en une rotation de l'axe d'entraînement (5) par l'intermédiaire de l'ensemble bielles (11) et excentrique (5).

Chaque déplacement de piston représente  $125 \text{ cm}^3$  de liquide. Le volume cyclique est de  $500 \text{ cm}^3$ .

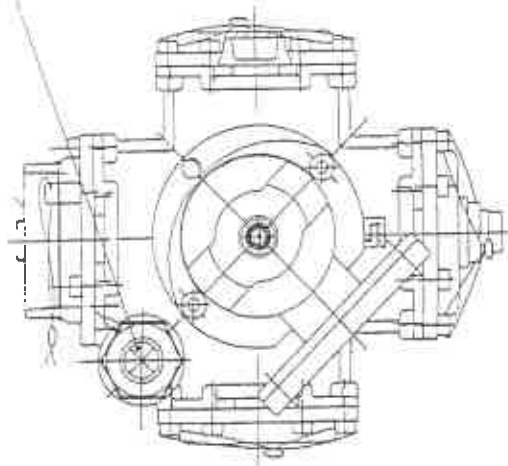
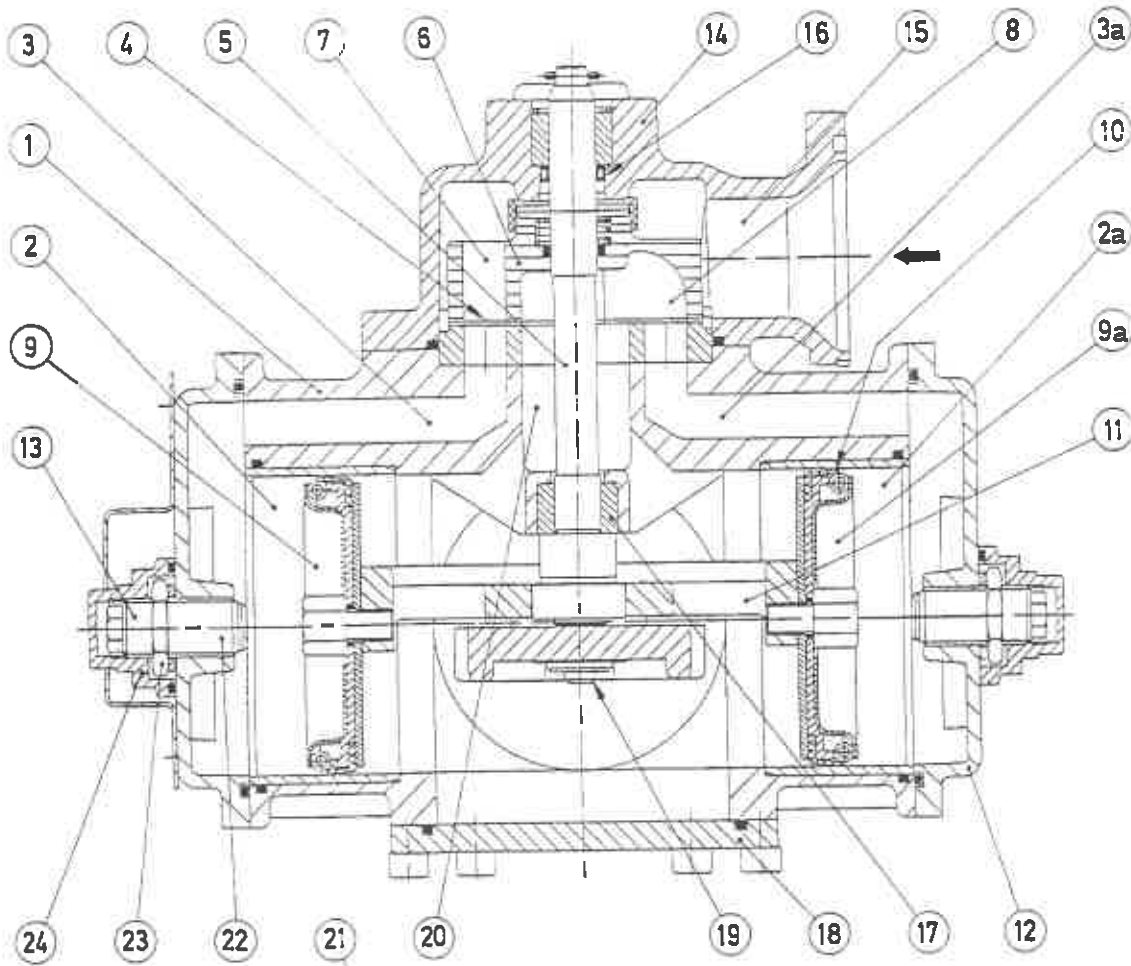
### 3°) AJUSTAGE DU MESUREUR

L'ajustage du mesureur se fait en agissant sur la course des pistons par l'intermédiaire de butées à vis (13).

L'ajustage est réalisé sur un ou deux pistons par action sur la vis de réglage des butées. Un contre-écrou (23) assure la permanence de l'ajustage. Une protection (24) vissée et scellée en assure l'inviolabilité.

■ N° 6176-2  
COMPTEUR VOLUMETRIQUE LAFON K90 POUR HYDROCARBURES

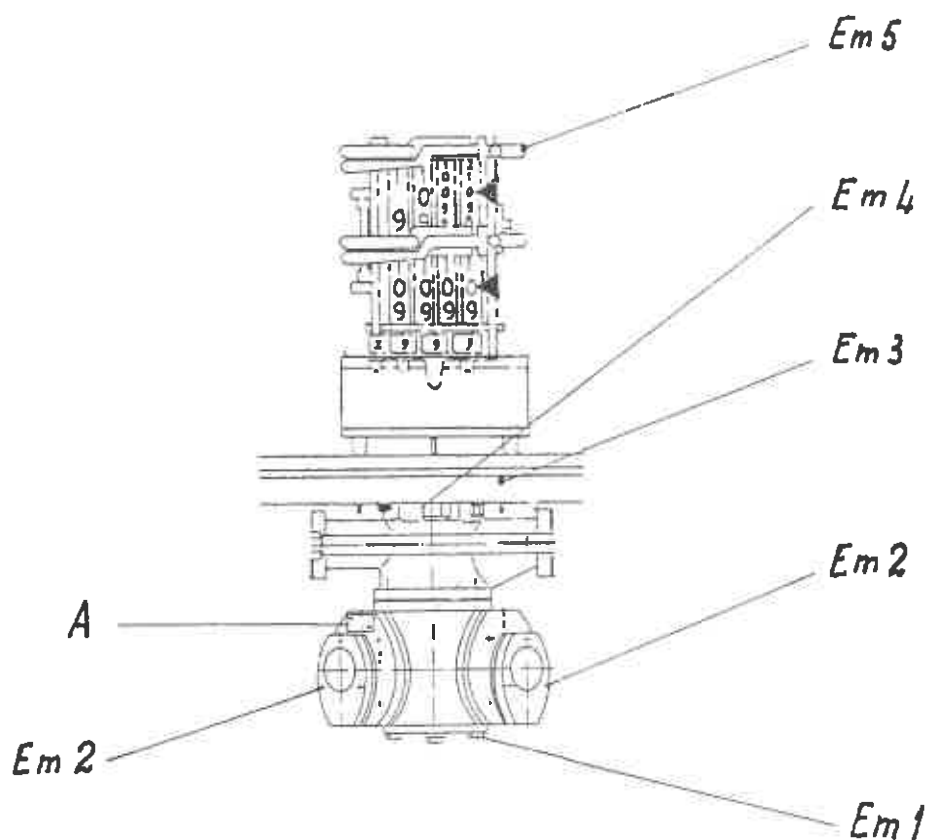
Mesureur K90





■ N° 6176-1  
**COMPTEUR VOLUMETRIQUE LAFON K90 POUR HYDROCARBURES**

Mesureur K90 et de l'indicateur VEEDER-ROOT VR 10  
 Plan de scellement



- Em5* : scelle l'indicateur
- Em4* : scelle l'accès au mesureur
- Em3* : scelle l'indicateur sur la cabine
- Em2* : scelle le réglage du mesureur (x 4)
- Em1* : scelle le fond du mesureur
- A* : plaque signalétique

